

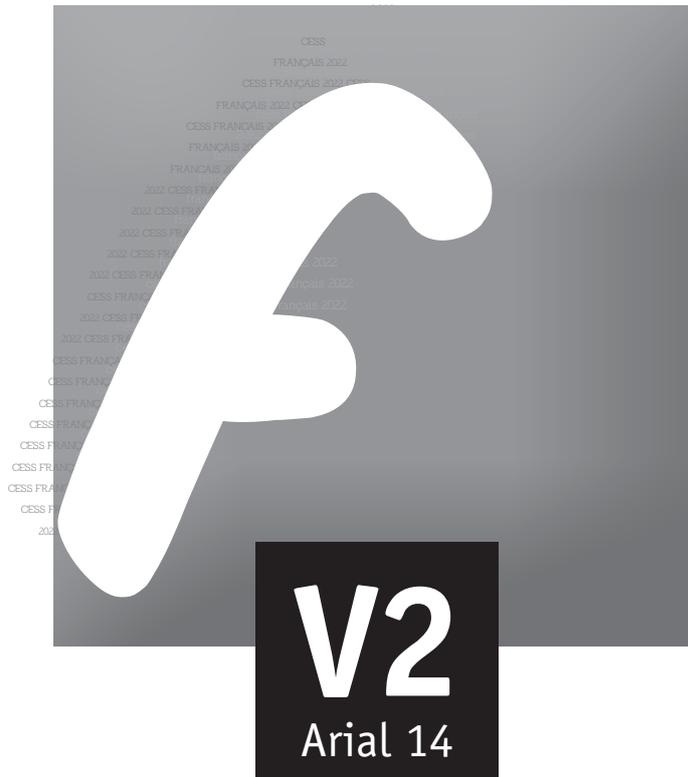
ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

QUALIFICATION | 6TQ-6AQ/7P

CESS2022

FRANÇAIS

CONSIGNE | JEUDI 16 JUIN



NOM : _____

PRÉNOM : _____

CLASSE : _____

N° D'ORDRE : _____

Les différents documents relatifs à cette évaluation externe ont été rédigés selon les rectifications orthographiques de 1990 à l'exception des textes ou extraits de textes d'auteurs.

TABLE DES MATIÈRES

Consigne	4
Rédaction d'un courrier de lecteur	6
Grille d'évaluation	10

CONSIGNE

Problématique :

Le portefeuille de documents est consacré aux réactions suscitées par certaines productions culturelles (livres, dessins animés, films...) auprès de minorités, réactions parfois considérées comme des atteintes à la liberté d'expression.

Tâche à réaliser :

Après avoir lu les trois textes, vous rédigerez un courrier de lecteur **en réaction au document 3**, en lien avec la problématique du portefeuille de documents.

Vous réagirez à une ou plusieurs opinion(s) du document 3 **en développant personnellement trois arguments**.

Comme les lecteurs de votre courrier n'ont pas nécessairement lu ce document, vous en **reformulerez** la thématique et l'opinion (ou les opinions) qui suscite(nt) votre réaction.

À titre indicatif, votre texte devrait comporter environ 500 mots. Vous en indiquerez le nombre à la page 6.

Durée de l'épreuve : 200 minutes.

Remarques :

- Prenez connaissance de la **grille d'évaluation** (p. 10 et p. 11) avant d'entreprendre la rédaction de votre texte.
- Vous pouvez consulter **dictionnaires et grammaires** et utiliser des feuilles de **brouillon**.
- Un courrier de lecteur est un texte argumenté. Il défend une thèse et comporte une introduction, un développement et une conclusion. Il a pour vocation d'être publié dans un média. Le public auquel il est destiné n'a pas nécessairement lu le document auquel vous réagissez. **C'est la raison pour laquelle la reformulation de la thématique et des opinions du document est nécessaire**. Cette reformulation peut apparaître dans l'introduction ou au fil du texte.
- Votre thèse doit être pertinente à la **problématique** du portefeuille de documents et à l'opinion (aux opinions) à laquelle (auxquelles) vous réagissez, en vous y opposant, en la (les) nuancant ou en la (les) partageant.
- Vos arguments peuvent être nourris de vos expériences, de vos connaissances (vous pouvez vous appuyer sur tous les domaines artistiques : littérature, cinéma, musique, séries, peinture...), ainsi que des documents. Cependant, **aucun « copier-coller » ne sera admis**.
- L'un des objectifs de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles est la préparation des élèves à « devenir des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste, respectueuse de l'environnement et ouverte aux autres cultures » (Code de l'enseignement, art.1.4.1-1). **Votre texte ne pourra dès lors contenir des propos injurieux ou discriminants à l'égard notamment d'un sexe, d'une communauté, d'une minorité ou d'une personne présentant une forme de handicap.**

GRILLE D'ÉVALUATION

Attention

En conformité avec les objectifs généraux de l'enseignement secondaire, un texte qui ne respecte pas les **valeurs démocratiques** se voit attribuer la note de 0 pour le critère « Pertinence » (–60 points).

Un texte qui ne respecte pas les **règles de courtoisie** se voit attribuer la note de 0 pour les indicateurs **1.6.** (–5 points) et **3.3.** (–5 points).

Un texte essentiellement composé de « **copier-coller** » se voit attribuer la note de 0 pour les indicateurs **1.1.** (–8 points) et **1.4.** (–30 points) et pour le critère « Recevabilité » (–25 points).

Critères	Indicateurs*	Niveaux de maîtrise	Pondération
1. Pertinence / 60	1.1. Reformulation de la thématique du document 3 et de l'opinion (ou des opinions) à laquelle (ou auxquelles) on réagit	Suffisante pour la compréhension du lecteur	4
		Insuffisante pour la compréhension du lecteur	1
		Absente ou « copier-coller »	0
		Fidèle aux propos	4
		Une erreur de fidélité aux propos	2
		Plus d'une erreur ou « copier-coller »	0
	1.2. Mention des références du document source	Références présentes et complètes	2
		Références incomplètes ou absentes	0
	1.3. Présence d'une thèse pertinente à la problématique des documents et à l'opinion (aux opinions) à laquelle (auxquelles) on réagit	Présente	4
		Absente	0
1.4. Développement personnel de chaque argument pertinent à la thèse Un argument non pertinent ne sera pas pris en compte	Argument 1 :	- très bien développé	10
		- suffisamment développé	7
		- faiblement développé	3
		- non développé ou « copier-coller »	0
	Argument 2 :	- très bien développé	10
		- suffisamment développé	7
		- faiblement développé	3
		- non développé ou « copier-coller »	0
	Argument 3 :	- très bien développé	10
- suffisamment développé		7	
- faiblement développé		3	
- non développé ou « copier-coller »		0	
1.5. Conclusion	Pertinente et suffisante	5	
	Pertinente mais insuffisante	2	
	Non pertinente ou absente	0	
1.6. Énonciation adaptée à la situation de communication	Adaptée	5	
	Partiellement adaptée	3	
	Non adaptée	0	
1.7. Cohérence de l'argumentation	Aucune incohérence	6	
	Une incohérence	0	
2. Intelligibilité / 15	2.1. Progression textuelle	Logique	5
		Partiellement logique	2
		Illogique	0
	2.2. Organismes textuels (segmentation en paragraphes, système anaphorique, connexions)	Très bonne cohésion	10
Cohésion suffisante		7	
Cohésion faible		4	
Cohésion insuffisante		0	
3. Recevabilité / 25	3.1. Orthographe	100 % - 99 % de formes correctes	10 - 9
		98 % de formes correctes	8 - 7
		97 % de formes correctes	6 - 5
		Moins de 97 % de formes correctes	0
	3.2. Syntaxe et ponctuation	En fonction du nombre d'erreurs par rapport à la longueur de la production	10 - 9
			8 - 7
6 - 5			
3.3. Lexique	En fonction du nombre d'erreurs par rapport à la longueur de la production	0	
		5 - 4	
		3 - 2	
TOTAL GÉNÉRAL			/ 100

* En grisé figure une sélection d'indicateurs qui permettent d'évaluer les ressources liées à la lecture.



**Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement**
Avenue du Port, 16 – 1080 BRUXELLES
www.fw-b.be – 0800 20 000
Impression : Snel Grafics - info@snel.be
Graphisme : Sophie JEDDI - sophie.jeddi@cfwb.be
Juin 2022

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR
0800 19 199
courrier@mediateurcf.be

Éditeur responsable : Quentin DAVID, Directeur général

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution

Les différents documents relatifs à cette évaluation externe ont été rédigés selon les rectifications orthographiques de 1990 à l'exception des textes ou extraits de textes d'auteurs.

TABLE DES MATIÈRES

Document 1 : Les « sensitivity readers » dans l'édition américaine, garde-fous ou derniers avatars du politiquement correct ? _____	4
Document 2 : Chez Disney+, le contrôle parental proposé comme alternative à la cancel culture _____	7
Document 3 : De quoi l'enfer est pavé _____	11

LES « SENSITIVITY READERS » DANS L'ÉDITION AMÉRICAINE, GARDE-FOUS OU DERNIERS AVATARS⁽¹⁾ DU POLITIQUEMENT CORRECT⁽²⁾ ?

Romain JEANTICOU⁽³⁾

Vous écrivez un roman sur un sujet qui ne vous concerne pas directement ? Halte-là ! Des consultants légitimés par leur vécu vont vous aiguiller et vous donner un gage d'authenticité. Une pratique très courante aux États-Unis.

Ces trois dernières années sont apparus aux États-Unis de nouveaux acteurs dans la chaîne du livre. Glissés entre auteurs et lecteurs, les « sensitivity readers » sont devenus les garde-fous des maisons d'édition américaines. Ils et elles appartiennent, par leur origine, genre, religion ou condition physique, à une minorité. Une minorité dont ils proposent de s'assurer qu'elle est représentée avec exactitude dans les manuscrits de romans que leur confient éditeurs et auteurs avant publication, dans un souci croissant de n'offenser personne.

Trinica Sampson, travailleuse sociale de 24 ans, a si souvent trouvé que les personnages noirs ou homosexuels de fiction tombaient dans la caricature qu'elle offre aujourd'hui aux écrivains sa propre « sensibilité » de jeune femme noire et lesbienne. « Je propose aussi mes services de relecture sur ce qui touche aux troubles mentaux — dépression, anxiété, tocs — et aux sans-abris, détaille-t-elle. Ce sont des sujets que je connais, personnellement ou grâce à mon travail. » De même que de nombreux auteurs font appel à des historiens, des psychologues et autres experts pour que leur récit se rapproche au maximum de la réalité, Trinica réalise une sorte de « fact-checking⁽⁴⁾ » des personnages.

(1) Ici : manifestations, représentations.

(2) Attitude qui cherche à éviter tout ce qui pourrait heurter les membres d'une minorité.

(3) Journaliste français.

(4) Pratique qui vise à vérifier la véracité, l'authenticité et la pertinence d'une information.

« Lorsque vous parlez d'une identité différente de la vôtre, il est plus difficile d'être authentique dans sa représentation. C'est là que nous intervenons pour dire "il n'est pas réaliste que cette personne dise ceci ou agisse comme cela..." Lorsqu'un réalisateur tourne un film historique, il s'entoure de personnes qui sauront éviter tout anachronisme⁽⁵⁾ dans les costumes ou les décors. Les sensitivity readers font la même chose, mais pour les identités marginalisées. »

Sur son blog en anglais, Sarah⁽⁶⁾, relectrice marocaine, liste les domaines pour lesquels elle propose son aide : l'islam, la politique et la culture marocaines, le racisme, mais aussi le viol et les syndromes post-traumatiques qui en résultent. Au-dessous, son tarif : 0,004 dollar par mot. « Nous servons de filtre entre le lecteur et un contenu qui peut le blesser, justifie-t-elle. Cette relecture donne de meilleurs livres, dans le sens où les lecteurs pourront s'y reconnaître sans se sentir mal dans leur peau. » En pleine écriture d'un roman dont l'un des personnages est noir, l'auteure Claerie Kavanaugh compte bien s'appuyer sur un sensitivity reader. « Bien qu'étant blanche, je fais moi-même partie d'une communauté marginalisée et la dernière chose que je souhaite est de mal en représenter une autre », justifie la jeune écrivaine, atteinte de paralysie cérébrale, qui est aussi relectrice sur les questions de handicap.

Faire en sorte que les pages de littérature ne froissent personne ? Le concept a bien entendu ses détracteurs, nombreux. Faut-il seulement écrire sur sa propre couleur, son propre genre, sa propre expérience ? se demandent-ils — sans manquer de mentionner l'Othello⁽⁷⁾ à la peau noire de Shakespeare. Battant en brèche le « politiquement correct », les plus critiques craignent un contrôle de la création qui mènerait au conformisme. « C'est tout l'inverse, assure l'auteure et relectrice Claerie Kavanaugh. Nous encourageons la diversité dans les romans et nous soutenons la créativité en aidant les auteurs à enrichir leurs histoires des expériences de gens qu'ils n'auraient pas rencontrés autrement. » La relectrice marocaine Sarah a l'habitude de voir son travail assimilé à de la censure. « Nous ne faisons que guider les auteurs qui nous demandent de l'aide : ils sont libres de suivre ou non nos conseils », se défend-elle.

Le concept n'a pour le moment pas convaincu les éditeurs français. Si Marion Jablonski, directrice du département Jeunesse chez Albin

(5) Confusion entre différentes époques.

(6) Le prénom a été modifié.

(7) Personnage d'une tragédie de Shakespeare.

Michel, affirme qu'« il faut se laisser bousculer par ces questions qui font réfléchir », elle n'imagine pas pour autant de telles méthodes en France. Aux États-Unis, ce procédé se focalise surtout sur la littérature pour enfants et adolescents : romance, fantasy, science-fiction... Particulièrement vigilants sur la construction des représentations au sein de la jeunesse, les éditeurs américains veulent à tout prix éviter l'impact potentiellement dévastateur d'une indignation venue des réseaux sociaux sur la sortie d'un livre. En France, seuls des manuels scolaires ou éducatifs ont à ce jour provoqué de tels tollés.

SOURCE : Romain JEANTICOU, « Les “sensitivity readers” dans l'édition américaine, garde-fous ou derniers avatars du politiquement correct ? », Télérama, 18 septembre 2018, <<https://www.telerama.fr/livre/les-sensitivity-readers-dans-ledition-americaine,-garde-fous-ou-derniers-avatars-du-politiquement,n5809611.php>>, consulté le 25 octobre 2021.

CHEZ DISNEY+, LE CONTRÔLE PARENTAL PROPOSÉ COMME ALTERNATIVE À LA CANCEL CULTURE

Louise WESSBECHER⁽⁸⁾

La **cancel culture** ou « culture de l'annulation » est un phénomène apparu aux États-Unis et qui prend de plus en plus d'importance en Europe.

Elle consiste à dénoncer publiquement, essentiellement sur les réseaux sociaux, des comportements, des œuvres ou des propos considérés comme problématiques (racistes, sexistes...).

Par exemple : un appel au boycott des films d'un metteur en scène accusé d'agression sexuelle, la suppression d'un spectacle qui porterait atteinte à la représentation d'une minorité, la mise à l'écart d'une personne médiatique sur base de propos jugés irrespectueux ou injurieux par certains...⁽⁹⁾

Si Les Aristochats, Peter Pan ou La Belle et le clochard ne sont plus accessibles depuis les « profils enfants » de la plateforme de streaming, ils n'ont pas du tout été supprimés.

« Comment ça on retire Les Aristochats de Disney⁺ ? » Les réactions indignées se sont multipliées après la publication du tweet d'un journaliste de BFMTV affirmant qu'un certain nombre de dessins animés cultes de Disney « sont désormais inaccessibles depuis les profils "enfants" en raison de clichés jugés racistes » le 20 janvier dernier. Mais si beaucoup ont cru y voir un nouvel exemple de la « cancel culture », il n'en est rien.

C'est un fait : les classiques Peter Pan, La Belle et le clochard, Le Livre de la jungle, Dumbo ou encore Les Aristochats n'apparaissent plus dans le catalogue de la plateforme de streaming depuis un « profil enfant »

(8) Journaliste française.

(9) Encart ajouté à l'article original par les concepteurs de l'épreuve.

depuis le mois d'octobre, a confirmé Disney⁺. Mais ces films n'ont pas pour autant été supprimés, comme ont cru le comprendre certains, d'autres allant jusqu'à parler de « censure ». « C'est navrant de voir une véritable autocensure de Disney par lui-même », réagit Frédéric Dabi, directeur général adjoint de l'institut de sondage IFOP, sur Sud Radio.

En fait, ces dessins animés font désormais plutôt l'objet d'un « contrôle parental ». Les « profils enfants, destinés aux moins de 7 ans, sont spécialement créés pour une jeune audience, pour accéder à leurs contenus préférés dans un environnement totalement sécurisé », nous explique un porte-parole. Ils disposent en effet d'un accès limité au catalogue. Les adultes, eux, ont par contre bel et bien toujours la possibilité de lancer le visionnage de ces dessins animés qui sont, depuis plusieurs mois, précédés du message d'avertissement suivant :

« Ce programme comprend des représentations datées et/ou un traitement négatif des personnes ou des cultures. Ces stéréotypes étaient déplacés à l'époque et le sont encore aujourd'hui. Plutôt que de supprimer ce contenu, nous tenons à reconnaître son influence néfaste afin de ne pas répéter les mêmes erreurs, d'engager le dialogue et de bâtir un avenir plus inclusif⁽¹⁰⁾, tous ensemble. Disney s'engage à créer des histoires sur des thèmes inspirants et ambitieux qui reflètent la formidable diversité et la richesse culturelle et humaine à travers le monde. »

Après le lancement de la plateforme Disney⁺ aux États-Unis, puis dans d'autres pays du monde, le célèbre studio de cinéma avait reconnu « l'influence néfaste » et le caractère stéréotypé de nombreuses de ses œuvres emblématiques à l'image des Amérindiens présentés comme inférieurs aux autres enfants dans Peter Pan ou du chat siamois des Aristochats qui a les yeux bridés et joue du piano avec des baguettes. Un site dédié a d'ailleurs été créé par Disney pour expliquer sa démarche.

« Plutôt que de supprimer ce contenu, précise la plateforme, ce choix relève donc d'une démarche pédagogique et encourage les parents qui le souhaitent à "engager le dialogue" avec leurs enfants autour des "représentations négatives" véhiculées par ces dessins animés ». Interrogée par Le HuffPost, Disney⁺ ajoute qu'une « nouvelle fonctionnalité de contrôle parental » sera mise en place à compter du 23 février et permettra « en plus du "profil enfant", de créer des profils par

(10) Qui tend à inclure tout le monde, sans discrimination (les minorités, les différentes cultures, les différents genres ...).

âge (de 6 ans et +) et ainsi de donner accès à l'ensemble des contenus du service en adéquation avec l'âge de l'utilisateur. »

Un effort de pédagogie et de contextualisation qui s'oppose à la cancel culture, qui, en plus de dénoncer et supprimer des œuvres jugées problématiques, peut conduire au boycott de son auteur et ce peu importe le contexte de sa publication. Et la démarche alternative de Disney⁺ n'est pas inédite. Avant l'été, des voix dénonçaient la « censure » du classique américain Autant en emporte le vent⁽¹¹⁾, retiré de la plateforme de HBO Max à cause des préjugés racistes qu'il véhicule. En fait, le film avait simplement été suspendu temporairement de la plateforme le temps d'y adjoindre des vidéos de contextualisation pour resituer l'œuvre dans son époque.

L'idée n'est pas de « détruire les traces de cette histoire-là », mais « d'y apporter des explications ou un avertissement », expliquait alors au HuffPost Régis Dubois, auteur et spécialiste du cinéma américain et en particulier du cinéma afro-américain. « Il faut regarder notre histoire en face et accompagner ces témoignages de l'histoire, cela fait partie de notre devoir de mémoire ».

Néanmoins cet effort de contextualisation d'œuvres plus ou moins anciennes n'est pas du goût de tout le monde. L'humoriste Sophia Aram consacre ce lundi 25 janvier sa chronique sur France Inter aux messages d'avertissement de Disney. Pour elle, « aucune mise en garde, ne pourrait, ni ne devrait nous épargner de nous confronter aux œuvres, à ce qu'elles portent d'émotions, d'histoires, d'humanité, mais aussi de préjugés, de raccourcis, de part d'ombre. » Et d'ajouter en outre « qu'aucun message d'avertissement ne permettra de prévenir les générations futures de tous les préjugés, les âneries, les pis-aller⁽¹²⁾, de notre néo-racisme à la sauce woke⁽¹³⁾ et autres errements que nous ne manquerons pas de léguer aux générations futures. »

[...]

(11) Film de 1939 qui se déroule dans le Sud des États-Unis dans le contexte de la guerre de Sécession (1861-1865) à l'époque où l'esclavage était encore présent.

(12) Solutions peu satisfaisantes utilisées à défaut d'autre chose, faute de mieux.

(13) Mot qu'on peut traduire par « éveillé » et qui décrit un état d'esprit militant et combatif en faveur de la protection des minorités et contre le racisme.

SOURCE : Louise WESSBECHER, « Chez Disney+, le contrôle parental proposé comme alternative à la cancel culture », Huffpost, 25 janvier 2021, <https://www.huffingtonpost.fr/entry/chez-disney-le-controle-parental-propose-comme-alternative-a-la-cancel-culture_fr_600e97abc5b6a0d83a1ce546>, consulté le 25 octobre 2021.

DE QUOI L'ENFER EST PAVÉ⁽¹⁴⁾

Marie-Aude MURAIL⁽¹⁵⁾

Les indignations observées sur les réseaux sociaux sont tout aussi présentes dans l'édition. Une censure qui pourrait mener jusqu'à l'impossibilité même de la fiction.

Au Salon du livre de Paris de 1987, je croisais dans les travées mon éditeur à l'École des loisirs, monsieur Jean Fabre, qui était en ébullition : on attaquait sa maison d'édition ! L'offensive venait des milieux d'extrême droite qui faisaient circuler une liste de livres jeunesse « écrits pour nuire », dont La Guerre des chocolats⁽¹⁶⁾ de Robert Cormier. Minute⁽¹⁷⁾ clouait au pilori « les pervers de la littérature enfantine » et Valeurs actuelles⁽¹⁸⁾ dénonçait aux parents « le vice au rayon jeunesse ». Pour manipuler l'opinion, les censeurs employaient deux techniques éprouvées : ils citaient des extraits des ouvrages incriminés en les coupant de leur contexte et ils faisaient semblant de croire que l'évocation dans un roman pour la jeunesse du vol, de la violence, de la drogue, etc. était une incitation à adopter des comportements déviants. À ces accusations de prosélytisme⁽¹⁹⁾, Melvin Burgess, l'auteur du très explicite Junk⁽²⁰⁾, répondit de façon lapidaire : « Je souhaite que, la première fois que mes enfants entendent parler de la drogue, ce ne soit pas le jour où on leur en propose. »

Cette censure, qui reparut régulièrement tel un serpent de mer⁽²¹⁾, ne me gênait pas quand j'écrivais. L'adversaire, clairement identifié, était

(14) Référence au proverbe « L'enfer est pavé de bonnes intentions », qui signifie que les bonnes intentions peuvent mener à des résultats catastrophiques.

(15) Écrivaine française connue pour ses romans de littérature jeunesse.

(16) Roman de littérature jeunesse qui aborde la violence au sein d'une école américaine.

(17) Hebdomadaire français satirique d'extrême droite.

(18) Hebdomadaire français de droite.

(19) Efforts visant à recruter des adeptes autour d'une doctrine.

(20) Roman de littérature jeunesse sur le thème de la drogue.

(21) Sujet banal qui revient régulièrement dans l'actualité, les sujets de conversation.

réactionnaire⁽²²⁾. Ma situation devint plus inconfortable dernièrement quand les tirs vinrent de mon propre camp. Qui sont les nouveaux censeurs ? A priori des gens que j'estime, très investis sur un certain nombre de sujets, le féminisme, les mauvais traitements envers les animaux, le racisme, l'homo ou la transphobie, etc. Je respecte leurs convictions, mais l'esprit de sérieux dont ils font preuve les pousse à une lecture fondamentaliste des textes, sans recul et sans humour. Bien plus, ils s'indignent de toute divergence de point de vue et tout personnage qui ne voit pas le monde strictement comme eux est une offense à leur sensibilité. J'ai été soupçonnée de « grossophobie » pour avoir fait dire à une petite héroïne de 10 ans : « Elle est grosse, mais elle est gentille », puis accusée de cruauté animale pour avoir proposé au décodage dans un manuel de lecture la phrase : « Milo tape Riri le rat. » J'ai dû intervenir pour faire cesser une pétition sur Change.org et des réactions en chaîne sur les réseaux sociaux, du type « ah, c'est dommage ! moi qui aimais Marie-Aude Murail ». Comme disait Alain⁽²³⁾, « rien n'est plus dangereux qu'une idée quand on n'a qu'une idée ».

Les maisons d'édition américaines se sont dotées de « détecteurs de faux pas littéraires », encore appelés sensitivity readers. Ce sont des lecteurs appartenant à diverses communautés ou minorités, homosexuelle, hispanique, africaine-américaine, etc. qui veillent à ce que rien ne soit controversial, c'est-à-dire sujet à débat, dans les livres publiés. En littérature jeunesse, ils font maintenant partie du processus normal de l'édition pour éviter tout déchaînement sur les réseaux sociaux après publication. Le bad buzz, c'est mauvais pour les affaires.

Par conscience professionnelle, dès que j'aborde un sujet délicat ou sur lequel je manque de connaissances, j'ai mes propres détecteurs de faux pas, que ce soit un addict des cartes Pokemon de 10 ans ou le médecin ivégiste⁽²⁴⁾ de mon planning familial. Je ne m'oppose donc pas à une relecture vigilante de mes romans avant publication. Mais je suis restée perplexe récemment quand une de mes correctrices a « tiqué », disait-elle, en lisant sous ma plume que deux petits Noirs jouaient au football. Ce n'était pas à cause du cliché supposé d'enfants noirs amateurs de foot, mais parce que je signalais à l'attention du lecteur leur couleur de peau. Je suppose que j'aurais dû en faire abstraction comme d'une caractéristique non remarquable. Par ailleurs, je sais que je prends un

(22) Hostile au changement, qui va contre le progrès social et l'évolution des mœurs.

(23) Philosophe français.

(24) Qui pratique l'IVG (interruption volontaire de grossesse).

risque si je dote un personnage de caractéristiques qui ne sont pas avantageuses et qui pourraient blesser toute personne susceptible (c'est le cas de le dire) de lui ressembler. Donc, un personnage ne peut plus être gros, mais à la rigueur en surcharge pondérale, il ne peut plus être handicapé, mais en situation de handicap, et le New York Times⁽²⁵⁾ proposait récemment de rebaptiser le roman de Hemingway Le Monsieur d'un certain âge et la mer⁽²⁶⁾. « Stigmatiser » est le mot-clé : l'auteur ne doit pas stigmatiser.

L'autre procès qu'on fait à l'écrivain concerne sa légitimité. Lors d'une intervention dans un IUT⁽²⁷⁾ métiers du livre à Bordeaux, une jeune étudiante m'a dit qu'elle ne comprenait pas pourquoi les adolescents n'écrivaient pas eux-mêmes les romans pour adolescents puisqu'étant les mieux placés pour parler de l'adolescence. Elle me reprochait de leur confisquer la parole et d'en tirer profit. Je suis également illégitime si je prends un héros noir comme dans Sauveur & fils puisque je ne suis pas noire, ou en créant Ella-Elliot, un jeune personnage trans puisque je ne suis pas trans. Au mieux, je vais être jugée caricaturale et stéréotypée, au pire, je vais verser dans l'appropriation culturelle⁽²⁸⁾. Si l'on n'y prend pas garde, de capitulation d'éditeur⁽²⁹⁾ en autocensure d'auteur, on arrivera, sous la pression de ces censeurs bardés de bonnes intentions, à l'impossibilité même de la fiction, c'est-à-dire la liberté pour un créateur d'imaginer ce qu'est l'autre.

Depuis la plus petite enfance, j'abrite en moi des personnages qui vivent à ma place pendant de longues heures. J'ai été chevalier, sorcier, artiste peintre, comédien, prince, archéologue, et le plus souvent du sexe opposé. C'est la raison même de ma vocation. Les enfants jouent à « on dirait que je serais... » indien, adulte, chien, princesse, corsaire, voleur... et du sexe opposé. Protéiforme avant tout et sans tabou. Quand j'écris, je veux être aussi libre qu'un enfant qui joue.

SOURCE : Marie-Aude MURAIL, « De quoi l'enfer est pavé », Libération, 26 novembre 2019, <https://www.liberation.fr/debats/2019/11/26/de-quoi-l-enfer-est-pave_1765706>, consulté le 25 octobre 2021.

(25) Quotidien américain.

(26) Référence au roman d'Ernest Hemingway dont le titre original est Le vieil homme et la mer (1952).

(27) Institut universitaire de technologie.

(28) Utilisation d'éléments d'une culture par une autre culture.

(29) Renoncement d'un éditeur face aux pressions.



**Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement**
Avenue du Port, 16 – 1080 BRUXELLES
www.fw-b.be – 0800 20 000
Impression : Snel Grafics - info@snel.be
Graphisme : Sophie JEDDI - sophie.jeddi@cfwb.be
Juin 2022

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR
0800 19 199
courrier@mediateurcf.be

Éditeur responsable : Quentin DAVID, Directeur général

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution